

Département du MORBIHAN

2024/30/07/07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivé à 20h55), GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane.

Absent(s) uniquement durant l'ouverture de la séance, le vote du (de la) secrétaire de séance et le vote de la délibération N°2024/30/07/01 : LE GRAND Mickaël.

Procurations : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, LE GRAND Hicham à LE FUR Françoise, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUËDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à PHILIPPE Jean-Luc.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 20/07/2024  
Convocation affichée le : 25/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 19  
Procuration (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2024  
Publié ou notifié le 07/08/2024  
Certifié exécutoire le 07/08/2024  
A GOURIN, le 07/08/2024.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



### 7- ACQUISITION DE L'ANCIEN CENTRE DES ROUTES 41, RUE DE LA RÉSISTANCE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition de l'ancien centre des routes sis au 41, rue de la Résistance, implanté sur la parcelle AS 439 d'une contenance de 85 ares et 87 centiares.

La consultation du Domaine le 02 février 2024 a permis de déterminer une valeur vénale du bien estimée à 50 000 €.

L'acte de transfert de propriété sera rédigé par le Département en la forme administrative, sans frais d'acte notarié. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.



**Département du MORBIHAN**

VU l'évaluation du Domaine sur la valeur vénale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** d'acquérir l'ancien centre des routes sis au 41, rue de la Résistance, implanté sur la parcelle AS 439 d'une contenance de 85 ares et 87 centiares, pour la somme de 50 000€. L'acte de transfert de propriété sera rédigé par le Département en la forme administrative, sans frais d'acte notarié. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 30 juillet 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.